Informations de base

2010/2691(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Agences de notation de crédit **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière 3.45.03 Gestion financière, prêts, comptabilité des entreprises 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3015	2010-05-18
Commission européenne	**DG de la Commission**		**Commissaire**
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux		BARNIER Michel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/05/2010	Débat au Conseil		Résumé
15/06/2010	Débat en plénière		Résumé
16/06/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2691(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0302/2010	14/06/2010	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0309/2010	14/06/2010	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0312/2010	14/06/2010	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0313/2010	14/06/2010	

Agences de notation de crédit

2010/2691(RSP) - 18/05/2010

Le Conseil a pris note de la présentation par M. Michel Barnier, membre de la Commission, du programme de travail de la Commission en matière de services financiers.

Il a procédé à un court échange de vues sur l'approche qu'il convient d'adopter.

Lors d'une réunion extraordinaire tenue le 9 mai 2010, le Conseil a souligné **la nécessité de progresser rapidement dans la réglementation et la surveillance des marchés financiers**, notamment en ce qui concerne les marchés des **produits dérivés et le rôle des agences de notation**. Il a en outre insisté sur la nécessité de travailler à la mise au point d'"une contribution au titre de la stabilité" permettant de garantir qu'à l'avenir, en cas de crise, le secteur financier prendra sa part de l'effort à consentir.